



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de ESQUAY-SUR-SEULLES

PROCES-VERBAL de la séance du 8 AVRIL 2026

En exercice	Présents	Votants
11	10	11

Date de la convocation	Date d'affichage
01/04/2026	01/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 8 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L. 2121-7, L. 2121-9 et L. 2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno RUSSEIL, Maire.

Présents : Bruno RUSSEIL, Maire, Bertrand MARIE, Premier Adjoint, Martine DE MARIA, Virginie FOLLIOU, Soumaya VESCOGNI, Thomas ESNAULT, Marie HEBERT-GOYER, Guillaume MESNILDREY, Elodie RAULT, Steve FARCY, conseillers.

Pouvoirs : Thomas BOUET donne pouvoir à Guillaume MESNILDREY

Madame Elodie RAULT est désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal, en date du 1^{er} avril 2026, ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Bruno RUSSEIL, Maire, rappelle les sujets et délibérations prises. Le Procès-Verbal de la séance du 1^{er} avril 2026 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025
2. Délibération affectation des résultats 2025
3. Délibération vote des taux de contributions directes 2026
4. Délibération vote des subventions 2026
5. Délibération vote du budget primitif 2026

I - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Maire présente le compte financier unique 2025.

Ce document comptable reprend l'ensemble des réalisations de l'année en recettes et en dépenses, en investissement et en fonctionnement.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle le temps de délibérer. Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité un président de séance, le plus ancien des conseillers : Martine DE MARIA prend la présidence de séance.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-24 089,17		-15 417,89		-39 507,06
Fonctionnement	539 797,36	24 089,17	91 537,53		607 245,72
TOTAL I	515 708,19	24 089,17	76 119,64		567 738,66

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus ;
- 2) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 3) D'approuver le Compte Financier Unique 2025 ;
- 4) D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 10	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------



II - DELIBERATION AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Considérant le Compte Financier Unique 2025 présenté, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 607 245,72 €

Besoins réels de la section d'investissement : 39 507,06 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire : 607 245,72 €

En couverture du besoin réel de fonctionnement de 39 507,06 €

Excédent reporté : 567 738,66 €

Suite à la présentation, le Conseil Municipal a délibéré afin d'affecter le résultat comme suit :

- 1) 001 Déficit d'investissement reporté au Budget Principal 2026 : 39 507,06 €
- 2) 1068 Affectation du résultat 2025 : 567 738,66 €
- 3) 021 Virement de la section de fonctionnement : 56 000 € pour financer l'investissement.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

III - DELIBERATION ET VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux que l'an dernier. Le produit fiscal attendu serait donc de 215 274 €.

D'après l'état 1259 des Finances Publiques : état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

	Taux	Base d'imposition prévisionnelles 2026 (€)	Produit fiscal attendu 2026 (€)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	42,05	477 100	200 621
Taxe foncière sur le nom bâti (TFNB)	29,29	41 100	12 038
Taxe d'habitation (TH)	10,85	24 100	2 615
		TOTAL	215 274

Ces montants sont reportés au chapitre 73 impôts et taxes de la section recettes de fonctionnement du budget primitif 2026.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) D'approuver les taux d'imposition des taxes présentés dans le tableau ci-dessus ;
- 2) D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- 3) De charger le Maire de notifier cette délibération à l'administration fiscale.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------



IV - DELIBERATION VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions de fonctionnement comme suit :

Associations	Somme versée en 2025	Somme proposée en 2026	Somme votée pour 2026
A.D.M.R.	150,00	150,00	150,00
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ESQUAY & VIENNE	50,00	50,00	50,00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ADES (ASSOCIATION DES ENFANTS DE LA SEULLES)	500,00	500,00	500,00
FERME CULTURELLE DU BESSIN	600,00	600,00	600,00
GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND (ASS)	50,00	50,00	50,00
JUMELAGE BORDS DE SEULLES-WASSE (ASS)	200,00	200,00	200,00
LES RESTAURANTS DU COEUR	300,00	300,00	300,00
LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DEPARTEMENTAL DU CALVADOS	200,00	200,00	200,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS (ASS)	150,00	150,00	200,00

Un budget sera également consacré aux aides pour les activités des jeunes de la commune.

Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) D'allouer les subventions de fonctionnement selon le tableau ci-dessus ;
- 2) D'inscrire les crédits au budget principal 2026 au compte 65748 ;
- 3) D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

V - DELIBERATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire fait une présentation détaillée du budget primitif 2026 de la commune.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget est voté par chapitre.

Le budget primitif 2026, proposé aux membres du Conseil Municipal s'équilibre comme suit :

ESQUAY-SUR-SEULLES		DÉPENSES		RECETTES	
BP 2026					
FONCTIONNEMENT				002 - Excédent de fonctionnement reporté R002	567 738,66 €
		011- Charges à caractère général	609 715,00 €	70- Produits des services, du domaine et ventes divers	1 440,00 €
		012- Charges de personnel et frais assimilés	74 170,00 €	73 - Impôts et taxes	22 090,00 €
		014- Atténuations de produits	1 000,00 €	731 - Fiscalité locale	109 733,00 €
		65 - Autres charges de gestion courante	85 405,00 €	74 - Dotations et participations	100 705,00 €
		68 - Dotation aux provisions	5 251,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	29 834,34 €
		TOTAL Dépenses réelles	775 541,00 €	TOTAL Recettes de gestion courante	263 802,34 €
		023 - Virement à la section d'investissement	56 000,00 €		
	TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	831 541,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	831 541,00 €	
INVESTISSEMENT				021 - Virement de la section de fonctionnement	56 000,00 €
		001- Déficit d'investissement reporté D001	39 507,06 €		
		20 - Immobilisations incorporelles (honoraires projet)	50 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	23 000,00 €
		21 - Immobilisation corporelles (cimetière, voirie)	29 000,00 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	39 507,06 €
		16 - Emprunts et dettes assimilés (caution)	2 000,94 €	165 - Emprunt et dettes assimilées	2 000,94 €
		Total Dépenses réelles	81 000,94 €	Total Recettes financières	64 508,00 €
		TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	120 508,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	120 508,00 €



Suite à la présentation, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin :

- 1) D'approuver le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus ;
- 2) De voter les deux sections du budget par chapitre ;
- 3) D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

Questions diverses

8 mai : Cérémonie commémorative organisée avec les communes de Le manoir, Vaux sur Seulles et Vienne en Bessin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 06.

**La Secrétaire
Elodie RAULT**

**Le Maire,
Bruno RUSSEIL**